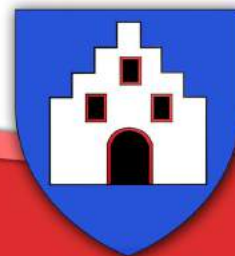


Gueberschwihr

"S'Gawerschwihrer Blettla"



Lettre d'information municipale

N° 16 - Avril 2018

Vive le printemps !



Chères habitantes, chers habitants,

Le printemps est là....

Les jours s'allongent et avec eux, les activités extérieures reprennent. On prépare son jardin, ses vignes et on nettoie, parfois au mépris des règles de santé publique, du non-respect de l'environnement, de notre santé et celle des autres, de notre espace de vie, que nous nous efforçons de rendre le plus agréable possible. Alors respectons certaines règles élémentaires, tout particulièrement celles d'ordre réglementaires, relatives au brûlage des déchets de toute nature (voir article page 3), celles relatives au respect du voisinage et de nos concitoyens, celles liées à la préservation de notre bel environnement.

Avec le printemps, les enfants du village jouent dehors, se promènent avec leurs parents, insouciant, persuadés de respirer le bon air de la campagne.

Tous ensemble, préservons et agissons pour un avenir en bonne santé !

AGENDA

- Sam 7/4 **Concert de Printemps** à 20h à la salle des fêtes (Musique Ste Cécile)
- Dim 15/4 **Grand Prix cycliste Hyper U** (entente cycliste de Colmar)
- Ven 27/4 **AG des Mémoires du KKS** à 20h suivie d'une conférence
- Dim 6/5 **Sortie Maïbummel** (ASL)
- Mar 8/5 **Victoire 1945** (UNC / AFN) à Gueberschwihr, messe et commémoration
- Sam 2/6 **Journée citoyenne**, 4^{ème} édition **Spectacle des jeunes citoyens** **Barbecue communal** à partir de 18h30 au plateau sportif
- Ven 8/6 **Firowa Fascht** (Syndicat Viticole) à partir de 18h
- Jeu 21/6 **Fête de la Musique** (Musique Ste Cécile)
- Dim 24/6 **Sortie VTT/pédestre** (ASL)

Retrouvez toutes les infos, manifestations et démarches sur notre site internet : www.gueberschwihr.alsace

AU CŒUR DU VILLAGE

Anniversaires

80 ans	M. ANGELMANN Jean-Paul	25/04/1938
	Sœur Denise SCHNABEL	02/06/1938
85 ans	Mme KORNMANN Luciette	11/06/1933
90 ans	Sœur Marie Odilienne	22/04/1928
	Sœur Marie Ignace	06/05/1928
	Mme SCHERB Angèle	24/05/1928



Meilleurs vœux

de la part de la commune !

(Ne figurent que les personnes ayant donné leur accord pour la publication dans la lettre municipale)

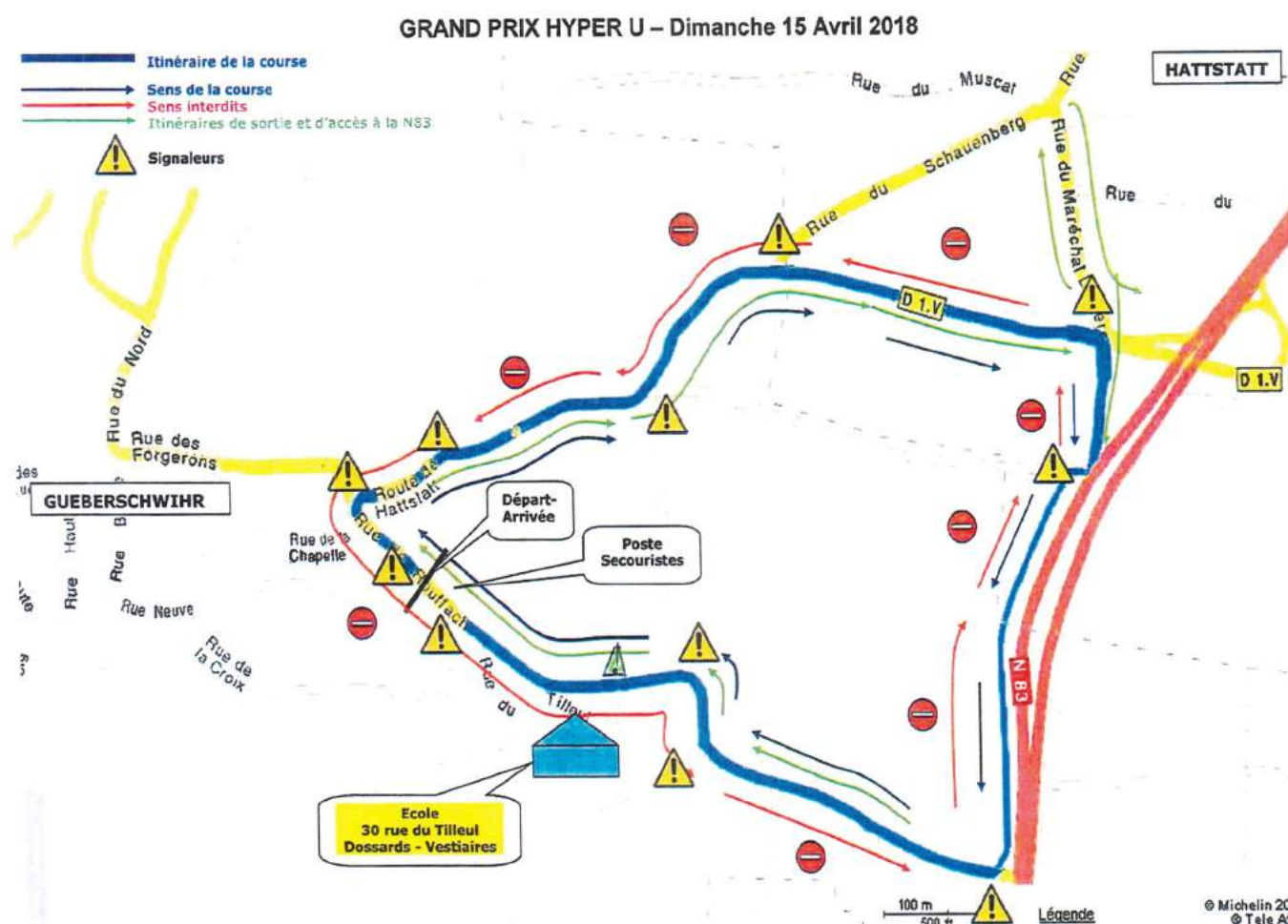
Chasse : dégâts causés par les cervidés

Suite à la multiplication des dégâts de gibier ces dernières années, le locataire du lot de chasse n°1 vous informe qu'un produit répulsif biches et cervidés dénommé « Trico » est disponible pour lutter contre l'abrutissement et le frottis. D'origine naturelle, et sans classement toxicologique, utilisable en agriculture biologique, en vignes et forêt. La fiche de ce produit est consultable en mairie.



Organisation du Grand Prix Super U

Le 11^{ème} grand Prix Super U aura lieu le dimanche 15 avril 2018. Des restrictions de circulation seront en vigueur ce jour-là (sens unique de circulation). Merci de votre compréhension.



Brûlage des déchets

Il vous est rappelé que le brûlage des déchets à l'air libre ou dans une cheminée est strictement interdit et passible de sanctions (papiers, branches, tontes, déchets ménagers, sarments de vigne, etc.). Les fumées produites sont non seulement désagréables pour vos voisins mais surtout peuvent être dangereuses pour la santé, pouvant contenir jusqu'à 10 000 fois plus de dioxines et autres polluants que celles produites par un centre d'incinération.

Pensez à votre santé, à celles des autres et à l'environnement ! Quelques alternatives au brûlage des déchets : triez vos déchets afin qu'ils soient valorisés au mieux, déposez les déchets en déchetterie, pratiquez le compostage et réduisez vos déchets à la source.



INFOS UTILES

Nouvelles fréquences pour la TNT

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Le 23 mai 2018, le Haut-Rhin sera concerné par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc ce jour-là procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT. La recherche des chaînes est une opération simple à réaliser, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.recevoirlatnt.fr

Emploi & formation : Monats Treff

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation en alternance ou d'un stage en Allemagne, ce service vous est proposé gratuitement, tous les derniers mercredis du mois de 15h à 18h. Des conseillers vous recevront sans rendez-vous.

Agence territoriale Sud – Alsace, 4 avenue du Général Leclerc 68100 MULHOUSE (à 100m de la Gare).



Déclaration de PACS en mairie



Nous vous rappelons que le PACS (Pacte Civil de Solidarité) est à présent signé en mairie et non plus devant le greffier du tribunal d'instance. Ainsi, vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

Toutes les informations et formulaires sont disponibles en mairie.



ENVIRONNEMENT

Renouvellement de l'adhésion de la commune au PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières (Initialement : Pan European Forest Certification – PEFC)

Le conseil municipal a voté, lors de sa séance du 12 février 2018, le renouvellement de son adhésion au PEFC pour un montant de 324,20 €. Mais qu'est-ce que le PEFC ?



PEFC est une ONG internationale qui a pour ambition de préserver les forêts, de garantir le respect de ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent, mais aussi de pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir. En résumé : promouvoir la gestion durable de la forêt.

La certification forestière atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt. La certification PEFC repose sur deux mécanismes complémentaires : la certification forestière et la certification des entreprises qui transforment le bois afin d'assurer la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Seuls les produits issus de forêts certifiées PEFC puis d'une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées peuvent comporter le label PEFC.

Apposé sur un produit en bois ou à base de bois (tels que le papier par exemple), le label PEFC atteste que :

- le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et l'exploitant forestier qui a récolté et transporté ce bois ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable PEFC (exemple : huile bio pour les tronçonneuses) ;
- toutes les entreprises qui ont ensuite transformé et commercialisé ce bois ont appliqué les règles de traçabilité PEFC.

L'enjeu est de garantir en bout de chaîne que le produit est issu de sources responsables sur le plan environnemental, social et économique.

Notre petit dicton de saison :

"Märzastàuib, Awrellalàuib, Mäialàcha, dàs sin dréi güati Sàcha."

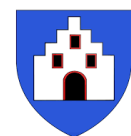
"Pollen de mars, feuilles d'avril, flaques de mai sont trois excellentes choses."



Faites vivre la page facebook de Gueberschwihl !

Le village dispose de sa page facebook, n'hésitez pas, cliquez et aimez !

À bientôt sur GUEBERSCHWIHR GAWERSCHWIHR !



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Gueberschwihl
4, Place de la Mairie 68420 GUEBERSCHWIHR

Téléphone : 03 89 49 31 05
Télécopie : 03 89 49 34 01
Courriel : mairie.gueberschwihl@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Lundi 9h-12h et 14h-18h
Mercredi 9h-12h et 14h-18h
Vendredi 9h-12h et 14h-17h

Le Maire et les Adjoints vous accueillent sur rendez-vous. Vous pouvez également les contacter directement par courriel :

M. Roland HUSSER, Maire :

maire.gueberschwihl@orange.fr

M. Rémy GROSS, Adjoint :

r.gross.gueberschwihl@orange.fr

Mme Caroline PICOU-NOLL, Adjointe :

c.picou-noll.gueberschwihl@orange.fr

M. François MAURER, Adjoint :

f.maurer.gueberschwihl@orange.fr

